

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD981

présenté par

M. Millienne, M. Cosson, Mme Lasserre, Mme Luquet, rapporteure M. Pahun, M. Ott, M. Croizier, Mme Ferrari, Mme Babault, M. Balanant, Mme Bannier, Mme Bergantz, M. Berta, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, M. Cubertafon, M. Daubié, Mme Desjonquères, M. Esquenet-Goxes, M. Falorni, Mme Folest, M. Fuchs, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Gumbs, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, Mme Josso, M. Lainé, M. Laqhila, M. Latombe, M. Lecamp, Mme Lingemann, M. Mandon, M. Martineau, M. Mattei, Mme Mette, Mme Morel, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, Mme Thillaye, M. Turquois, Mme Vichnievsky, M. Philippe Vigier et M. Zgainski

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 16 QUATERDECIES, insérer l'article suivant:

Le premier alinéa de l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation est complété par une phrase ainsi rédigée : « Cette étude de faisabilité doit nécessairement inclure l'énergie géothermique de surface.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle de l'énergie, la France s'est engagée à atteindre 7 TWh d'énergie géothermique d'ici 2028. Afin d'atteindre cet objectif, il m'apparaît nécessaire d'accélérer le déploiement de pompes à chaleur géothermique dans les bâtiments.

A ce jour, afin de favoriser le déploiement des énergies renouvelables, les bâtiments, avant leur construction ou dans le cadre d'une rénovation énergétique, font l'objet d'une étude de faisabilité technique et économique qui évalue les diverses solutions d'approvisionnement en énergie.

Cette étude doit évaluer quatre solutions d'approvisionnement en énergie renouvelable, choisies librement par le maître d'ouvrage, mais pas nécessairement l'énergie géothermique de surface.

Ainsi, il me paraît important d'inclure obligatoirement dans cette étude de faisabilité cette énergie vertueuse pour les bâtiments et qui contribue également à réduire la tension sur le réseau électrique.